



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

(article 107 de la loi NOTRe)

Syndicat Intercommunal de Valorisation des Déchets Ménagers du Hainaut Valenciennois
ZI N° 4 – Rue du Galibot - 59880 SAINT-SAULVE
Tél : 03.27.09.06.19 - Fax : 03.27.09.06.18 – www.ecovalor.net

LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires: annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le président est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 17 mars 2022 par le comité syndical.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux collectivités adhérentes et aux clients et de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagées.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'exploitation et d'entretien courant de l'usine d'incinération, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine.

Il est rappelé ci-dessous les hypothèses prises pour établir le budget prévisionnel de l'année 2022 :

Hypothèses : (MAJ mars 2022)	2021 (prévu)	2021 (réalisé)	2022
tonnes incinérées	126 000	133 068	126 000
tonnes délestées	8 700	4 173	4 000
tonnes de gisement pour recettes	134 700	137 241	130 000
vente électrique en kWh	47 250 000	52 681 078	48 510 000
ratio kWhv/t	375	396	385
TGAP en €HT/tonne	8,00	8,00	11,00

Le compte administratif 2021 ayant été voté avant le budget primitif 2022, les résultats à fin 2021 sont intégrés dans le budget, à savoir :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice 2021	1 517 165,83
B - Résultat antérieur reporté	4 645 727,48
C - Résultat à affecter (A + B)	6 162 893,31
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement	760 646,42
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	13 815,22
F - Besoin de financement	0,00
AFFECTATION (C = G + H)	6 162 893,31
G - Affectation en réserve R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)	1 224 170,29
H - Report en fonctionnement R002	4 938 723,02

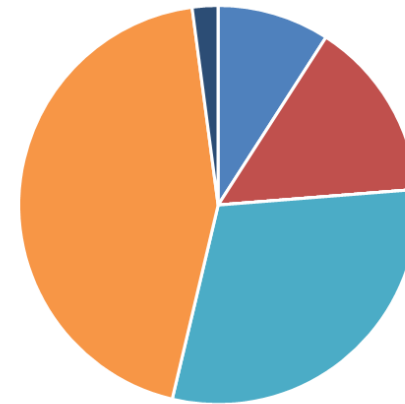
Section d'investissement			
DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2021	BP 2022
001	Déficit antérieur reporté en investissement	307 572,91	
13	Subventions d'investissement	226 047,71	216 197,39
16	Remboursement d'emprunts	3 177 410,92	3 212 000,00
21	Immobilisations corporelles	964 500,00	1 316 000,00
23	Immobilisations en cours	554 441,33	1 110 000,00
27	Autres immobilisations financières	2 100 000,00	2 503 815,22
	Restes à réaliser en fin d'exercice		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		7 329 972,87	8 358 012,61
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		7 329 972,87	8 358 012,61
RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2021	BP 2022
001	Excédent antérieur reporté en investissement		760 646,42
106.8	Excédent fonctionnement capitalisé	1 188 170,22	1 224 170,29
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Remboursement avance sur marchés	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 100 000,00	2 503 815,22
28	Amortissements des immobilisations	3 866 802,65	3 694 380,68
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	175 000,00	175 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		7 329 972,87	9 582 182,90
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		6 141 802,65	7 597 366,19

Dépenses d'investissement - BP 2022



- Subventions d'investissement
- Remboursement d'emprunts
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours
- Autres immobilisations financières

Recettes d'investissement - BP 2022



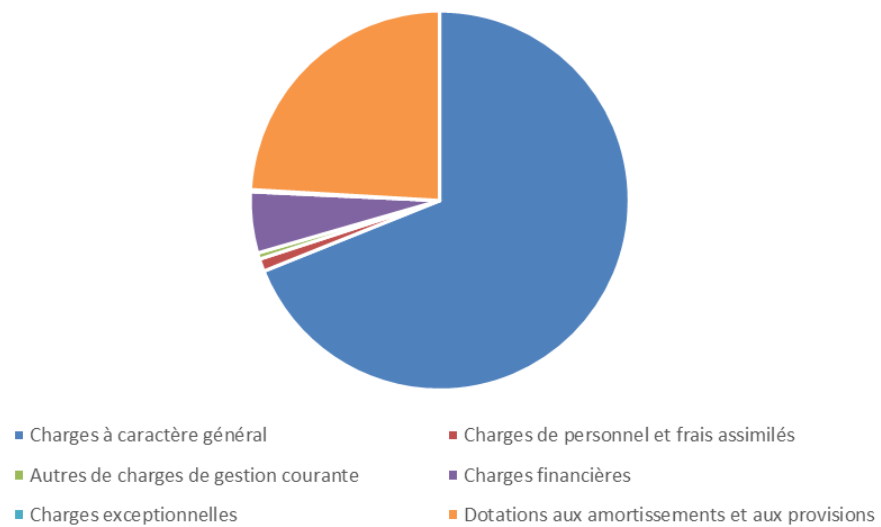
- Excédent antérieur reporté en investissement
- Excédent fonctionnement capitalisé
- Emprunts et dettes assimilées
- Remboursement avance sur marchés
- Autres immobilisations financières
- Amortissements des immobilisations
- Charges à répartir sur plusieurs exercices

Section de fonctionnement			
DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2021	BP 2022
11	Charges à caractère général	9 612 804,93	11 075 526,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	169 200,00	172 200,00
65	Autres de charges de gestion courante	86 100,00	86 100,00
66	Charges financières	954 639,33	838 612,88
67	Charges exceptionnelles	75 000,00	27 400,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 041 802,65	3 869 380,68
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		14 939 546,91	16 069 220,06
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		14 939 546,91	16 069 220,06
RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2021	BP 2022
002	Excédent antérieur reporté	4 645 727,48	4 938 723,02
70	Produits des services et ventes diverses	14 649 768,00	16 075 393,25
76	Produits financiers	23 731,20	23 731,20
77	Produits exceptionnels	266 047,71	216 197,39
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		19 585 274,39	21 254 044,86
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		14 939 546,91	16 315 321,84

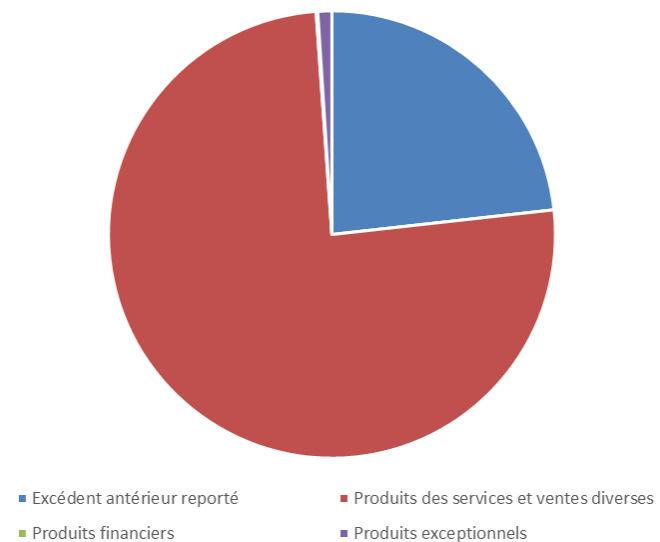
Les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement les dépenses liées à l'exploitation et aux travaux de gros entretien renouvellement non amortissables de l'usine d'incinération, les amortissements des investissements, les charges financières liées au remboursement des emprunts, les salaires du personnel et indemnités des élus.

Les recettes sont liées à la vente d'électricité et aux apports de déchets par les adhérents et clients.

Dépenses de fonctionnement - BP 2022



Recettes de fonctionnement - BP 2022



Les différents ratios

	BP 2022
R1 = dépenses exploitation / dépenses réelles de fonctionnement	93,13%
R2 = produit exploitation / recettes réelles de fonctionnement	99,85%
R3 = transferts reçus / recettes réelles de fonctionnement	0,00%
R4 = Emprunts réalisés / dépenses d'équipement brut	0,00%
R5 = encours de la dette au 01/01 (hors ICNE)	25 706 474,32
CAPACITE DE DESENDETTEMENT AU 01/01 (EN ANNEES)	6,59
Projection en cours de la dette au 31/12 (hors ICNE)	22 494 522,33
PROJECTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT AU 31/12	5,77